



**Langues officielles en Alberta : développer l'offre de services
en français pour palier à une population d'expression
française grandissante depuis 30 ans et freiner le déclin de
son poids démographique**

Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta présenté à la Ministre des langues officielles, l'honorable Ginette Petitpas Taylor, dans le cadre des *Consultations pancanadiennes sur les langues officielles 2022*

Sheila Risbud, présidente
Isabelle Laurin, directrice générale

Le 31 août 2022

Sommaire des recommandations de l'ACFA

Des ententes et des collaborations intergouvernementales pour remédier au manque de services en français

- A. L'ACFA recommande de revoir les montants alloués dans le cadre des ententes pour les services en français avec les provinces et territoires, particulièrement l'Entente Canada-Alberta sur les services en français, en tenant compte des dynamiques linguistiques locales.**
- B. L'ACFA recommande que le gouvernement fédéral soutienne les initiatives de collaboration entre les provinces et les CFSM pour établir des stratégies qui permettront de développer les services en français dans des dossiers de compétences partagées (ex. justice et immigration).**
- C. L'ACFA recommande l'ajout de clauses linguistiques dans les ententes lors de transferts de fonds dans les champs de compétence provinciale (ex. éducation, santé, petite enfance).**

Une collaboration favorisant une autonomie, la pérennité et la stabilité du secteur communautaire

- A. L'ACFA recommande que le ministère du Patrimoine canadien révise ses processus administratifs pour la distribution de fonds aux CFSM afin de préconiser davantage une approche par et pour la francophonie dans le cadre de sa collaboration avec le secteur communautaire.**
- B. L'ACFA recommande au ministère du Patrimoine canadien de prévoir une bonification et une indexation du financement des programmes dédiés aux CFSM afin d'assurer la pérennité du secteur communautaire.**
- C. L'ACFA recommande au ministère du Patrimoine canadien de préconiser un financement par programmation afin d'assurer la stabilité pour le secteur communautaire.**

Des mesures positives dans des secteurs spécifiques

- A. Immigration : L'ACFA recommande au gouvernement fédéral d'établir une politique d'immigration francophone, ainsi qu'au ministère d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté de développer des initiatives pour la mettre en œuvre, afin d'attirer une main-d'œuvre d'expression française dans les CFSM et freiner le déclin démographique de la francophonie canadienne.**
- B. Continuum de l'éducation : L'ACFA recommande au gouvernement fédéral d'offrir, entre autres via le Programme des langues officielles en éducation, un financement adéquat pour assurer un continuum de l'éducation francophone fort et augmenter le taux de bilinguisme chez les apprenants du français.**

- C. Santé : L'ACFA recommande au ministère de la Santé de prévoir une bonification de ses programmes de financement dédiés à la francophonie canadienne afin de développer l'offre de services en français à la suite d'une augmentation des besoins durant la pandémie de COVID-19.*
- D. Mémoire, patrimoine et histoire : L'ACFA recommande au ministère du Patrimoine canadien de prévoir du financement pour la préservation de la mémoire, du patrimoine et de l'histoire de la francophonie canadienne.*
- E. Justice : L'ACFA recommande au gouvernement fédéral de soutenir le bilinguisme du système judiciaire partout au Canada.*
- F. Développement économique : L'ACFA recommande au ministère du Développement économique Canada pour les Prairies de mettre en place un nouveau fonds en appui aux entrepreneurs et entrepreneuses francophones.*

Introduction

[1] L'Association canadienne-française de l'Alberta (« ACFA ») remercie la ministre des Langues officielles, l'honorable Ginette Petitpas Taylor, de l'invitation à présenter dans le cadre des *Consultations pancanadiennes sur les langues officielles* le 28 juillet 2022 à Edmonton, en vue de la publication du prochain *Plan d'action sur les langues officielles* (« PALO »). L'ACFA est heureuse d'également soumettre un mémoire en appui. L'ACFA souhaite apporter des considérations spécifiques à la francophonie albertaine.

[2] Fondée en 1926, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la francophonie albertaine.

[3] L'ACFA rallie les forces vives de la société en vue de protéger les acquis, faire avancer les droits et accroître la vitalité des communautés francophones de l'Alberta. Son mandat est de représenter la population d'expression française de l'Alberta, de promouvoir son bien-être physique, intellectuel, économique, culturel et social, ainsi que d'encourager, faciliter et promouvoir l'apprentissage du français et la valorisation de la francophonie albertaine. Par ailleurs, l'ACFA promeut l'inclusion, en Alberta, des locuteurs et des locutrices du français, qu'ils et elles aient le français comme langue maternelle ou langue apprise, de toutes les origines au sein d'un espace francophone pluriel.

[5] Dans ce mémoire, l'ACFA présente les éléments suivants :

- a) Un **état de la situation** quant aux dynamiques linguistiques en Alberta;
- b) Des **enjeux** vécus en Alberta pour comprendre les besoins spécifiques des membres de la francophonie albertaine;
- c) Des **recommandations** pour l'élaboration du prochain *Plan d'action pour les langues officielles* et la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*.

Dynamiques linguistiques en Alberta : état de la situation

[6] La francophonie albertaine est bien ancrée au sein de la province de par son histoire, sa démographie et ses institutions.

[7] La première présence francophone en Alberta remonte au 18^e siècle, soit à plus de 200 ans. Le français était la première langue européenne parlée sur le territoire qui est devenu l'Alberta. Dès le 19^e siècle, plusieurs communautés métisses, missions franco-catholiques et villages francophones furent mis sur pied. D'ailleurs, quatre de ces villages sont devenus officiellement bilingues : Beaumont, Legal, Falher et Plamondon¹.

[8] Aujourd'hui, l'Alberta compte la plus grande population ayant le français comme première langue officielle parlée et vivant en situation minoritaire au Canada après l'Ontario et le Nouveau-Brunswick².

[9] Environ 79 965 (1,88%) Albertains et Albertaines ont le français comme première langue officielle parlée, 88 005 (2,06%) affirment que le français est leur langue maternelle et 261 435 (6,13%) affirment avoir une connaissance du français³.

¹ Gouvernement de l'Alberta. « Le patrimoine francophone en Alberta ». <https://www.alberta.ca/fr-CA/francophone-heritage.aspx>

² Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

³ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

[10] Le français se place au 4^e rang des langues maternelles en Alberta, après l'anglais qui figure au 1^{er} rang (3 083 840), le tagalog au 2^e rang (108 395) et le Pendjabi au 3^e rang (91 070). Le français se range toutefois au 2^e rang derrière l'anglais lorsque l'on considère la connaissance de la langue⁴.

[11] Plus encore, il y a eu une augmentation et une diversification de la population d'expression française au fil des ans.

[12] Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant le français comme première langue officielle parlée a augmenté de 35,9% sur une période de 20 ans (2001-2021)⁵. Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant une connaissance du français a quant à lui augmenté de 54,6% sur une période de 30 ans (1991-2021)⁶.

[13] Bien que plusieurs francophones soient nés en Alberta, la majorité d'entre eux sont venus de partout à travers le Canada et le monde. Parmi les Albertains et les Albertaines ayant le français comme langue maternelle, environ 25% d'entre eux sont nés en Alberta, 50% proviennent d'ailleurs au Canada et 24% d'ailleurs dans le monde, principalement d'Afrique⁷.

[14] Par ailleurs, la population d'expression française est éparpillée sur le territoire contrairement à d'autres au pays, étant donné qu'historiquement des communautés francophones se sont établies partout en province.

[15] Environ un tiers de la population d'expression française habite à Calgary, un tiers à Edmonton et le dernier tiers se retrouve dispersé parmi des villes de taille moyenne (Grande Prairie, Fort McMurray, Red Deer, Lethbridge), des villes avec des services fédéraux comme des parcs nationaux (Jasper, Banff, Canmore) et des bases militaires (Wainwright, Cold Lake), des communautés rurales plus traditionnelles (région de Rivière-la-Paix, Saint-Paul, Bonnyville, Legal, Morinville, Beaumont, Plamondon) et de nouvelles communautés (banlieues de Calgary et d'Edmonton, Brooks).

[16] Pour desservir cette population, il existe 42 écoles francophones, un centre d'éducation francophone à distance, quatre conseils scolaires francophones, près d'une quarantaine de garderies et de prématernelles, une institution postsecondaire de langue française, plus d'une soixantaine d'organismes communautaires et 215 écoles qui offrent des programmes pour les apprenants du français (ex. immersion française).

[17] Malgré cet héritage et cette démographie francophones, l'Alberta s'est officiellement déclarée comme province unilingue anglaise en 1988⁸. Ce n'est qu'en 2017 que l'Alberta s'est dotée d'une *Politique en matière de francophonie* afin de développer l'offre de services en français et par le fait même élargir son accès aux fonds du gouvernement fédéral disponibles à cet effet⁹.

⁴ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

⁵ Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016 : faits et chiffres*.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-657-x/89-657-x2019016-fra.pdf?st=xqAyz9SW> ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

⁶ Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1991, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1996, Alberta*.

⁷ Gouvernement de l'Alberta. 2018. *La francophonie albertaine : forte et dynamique*.

<https://open.alberta.ca/dataset/5bb005e0-452f-4c2c-a6ae-31c4796a9c31/resource/cfcbae27-b33e-446d-8f6b-28cf9373de45/download/la-francophonie-albertaine-descommunautesfortesetdynamiques.pdf>

⁸ Gouvernement de l'Alberta. 2018. *La francophonie albertaine : forte et dynamique*.

⁹ Gouvernement de l'Alberta. 2017. *Politique en matière de francophonie*. <https://open.alberta.ca/dataset/56f40d9c-6354-4c34-8d53-df3748dcb1c5/resource/457d1381-3523-46af-9dd1-17e8c6050cb6/download/french-policy-francais.pdf>

Enjeux et recommandations

[18] Pour commencer, l'ACFA souhaite souligner l'appui considérable du gouvernement fédéral envers les communautés francophones en situation minoritaire (« CFSM ») dans son dernier PALO; ce dernier comprenait un nouvel investissement de près de 500 millions de dollars sur cinq ans. Un bon nombre de nouvelles initiatives ont été bien accueillies par les CFSM et sont encore appréciées aujourd'hui (ex. augmentation du financement de base des organismes; programme PassepART; stratégies de recrutement d'enseignants et d'enseignantes; appui au développement de la petite enfance; statistiques linguistiques). Certes, les initiatives qui connaissent du succès ne devraient pas être négligées dans une nouvelle mouture du PALO.

[19] Tout de même, l'ACFA croit que le gouvernement fédéral doit proposer des initiatives supplémentaires, et ce sans plus tarder, afin de développer l'offre de services en français en Alberta et freiner le déclin du poids démographique de la francophonie; deux éléments nécessaires pour assurer la pleine vitalité des CFSM. L'ACFA perçoit la vitalité des CFSM comme étant dépendante du poids démographique de leurs populations et de leurs complétudes institutionnelles, soit d'avoir accès à des institutions qui offrent des services en français dans divers secteurs¹⁰.

[20] Notre argumentaire est basé sur deux constats principaux.

[21] Le premier étant que l'Alberta connaît une croissance importante de sa population d'expression française depuis au moins 30 ans. Statistique Canada estime que la province va connaître la plus forte croissance du français au pays d'ici 2036¹¹. Cette croissance assure une forte présence francophone dans la province, mais elle apporte un enjeu important : une hausse de la demande de services en français, mais pas suffisamment de ressources financières et humaines pour développer l'offre de services en conséquence.

[22] Le deuxième étant que le recensement de 2021 a révélé que le poids démographique de la population d'expression française a diminué en Alberta depuis 2016¹². Il s'agit de données inquiétantes puisque l'Alberta était la province qui avait connu « la plus forte augmentation de francophones au pays entre 2001 et 2016¹³. » Une réalité qui s'apparente désormais à celle de la francophonie canadienne qui voit son poids démographique constamment chuter. Le poids démographique de la population ayant le français comme première langue officielle parlée à l'extérieur du Québec est passé de 6,1% en 1971 à 3,78% en 2021¹⁴.

[23] Dans les prochains paragraphes, l'ACFA va préciser les enjeux préexistants au dernier PALO et de nouveaux enjeux qui ont fait surface depuis le dernier PALO et qui nuisent à la vitalité des CFSM,

¹⁰ H. Giles, H., R.Y. Bourhis, et D.M. Taylor. « Towards a Theory of Language in Ethnic Group Relations. » Dans *Language, Ethnicity and Intergroup Relations*, sous la direction de H. Giles. Londres: Academic Press, 1977, pages 308-309. ; Linda Cardinal et Rémi Léger. « La complétude institutionnelle en perspective. » *Politique et Sociétés* 36, n° 3 (2017) : page 3.

¹¹ Gouvernement de l'Alberta. 2017. *Politique en matière de francophonie*.

¹² Lounan Charpentier. « En Alberta, le nombre de francophones augmente, mais leur poids démographique diminue. » *Radio-Canada*, 17 août 2022, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1906157/recensement-rapport-francais-langue-maternelle-connaissance>

¹³ Danielle Kadjo. « Les francophones augmentent plus vite en Alberta qu'ailleurs au Canada. » *Radio-Canada*, 11 décembre 2019, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1427525/francophonie-alberta-francais-canada>.

¹⁴ Patrimoine canadien. 2019. *Statistiques sur les langues officielles au Canada*, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/statistique.html#a6> ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Canada*.

en plus de proposer des recommandations spécifiques pour les adresser.

Des ententes et des collaborations intergouvernementales pour remédier au manque de services en français

[24] Premièrement, depuis près de 18 mois, l'ACFA concerte les parties prenantes communautaires afin d'établir le *Plan d'action de la francophonie albertaine*¹⁵. Ce dernier a permis à la francophonie albertaine de mieux cerner les besoins en matière de services en français offerts ou financés par la province de l'Alberta.

[25] Bien que les manquements quant à l'offre de services en français soient surtout ressentis au niveau provincial, l'ACFA croit que le gouvernement fédéral peut soutenir leur développement.

[26] Comme l'ancien juge de la Cour suprême du Canada, Michel Bastarache, l'a évoqué dans un récent article scientifique traitant de la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, « le gouvernement ne peut pas tout faire, mais je crois qu'il est le maître d'œuvre et qu'il doit s'impliquer de maintes façons... il doit négocier avec les provinces pour améliorer l'accès à des services en français¹⁶. »

[27] Ainsi, l'ACFA recommande trois types de négociations que le gouvernement fédéral pourrait entreprendre avec les provinces et les territoires pour protéger et promouvoir le français partout au Canada, y compris en Alberta.

A. L'ACFA recommande de revoir les montants alloués dans le cadre des ententes pour les services en français avec les provinces et territoires, particulièrement l'Entente Canada-Alberta sur les services en français, en tenant compte des dynamiques linguistiques locales.

[28] Le manque de services en français en Alberta peut en partie s'expliquer par le fait qu'il n'y avait aucun encadrement législatif concernant les services en français jusqu'en 2017 en Alberta, comparativement aux autres provinces canadiennes.

[29] Avant l'adoption de la *Politique en matière de francophonie* par le gouvernement de l'Alberta, l'Alberta et la Colombie-Britannique étaient les seules provinces qui n'avaient pas d'encadrements législatifs provinciaux¹⁷. D'autres provinces comme l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba ont des lois, plutôt que des politiques, et ce depuis de nombreuses années.

[30] Malgré l'adoption de la *Politique*, l'Alberta reçoit toujours un montant dans le cadre de l'Entente Canada-Alberta sur les services en français qui ne reflète pas le poids démographique de sa population d'expression française, soit le 2^e plus bas montant au Canada alors que c'est la 3^e province ayant la plus grande population qui a le français comme première langue officielle parlée et qui vit en situation minoritaire.

¹⁵ Voir l'annexe A

¹⁶ Michel Bastarache. 2021. « Modernisation de la Loi sur les langues officielles : priorités. » *Minorités linguistiques et société/Linguistic Minorities and Society*, (17), 52-59. <https://doi.org/10.7202/1084697ar>

¹⁷ Radio-Canada. « La C.-B. est la seule province sans politique sur les services en français. » *Radio-Canada*, 15 juin 2017. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1039999/seule-province-sans-politique-services-francais-franco-colombiens-alberta>

[31] L'ACFA estime que le développement des besoins prioritaires en matière de services en français identifiés dans le *Plan d'action de la francophonie albertaine* serait facilité par une bonification de l'Entente Canada-Alberta sur les services en français.

[32] Cette bonification permettrait au gouvernement fédéral de « reconnaître les dynamiques linguistiques » en Alberta¹⁸, que celles-ci ont eu un impact négatif sur la croissance des services en français et de proposer une action concrète pour y remédier.

[33] L'ACFA avait d'ailleurs recommandé une bonification de l'Entente Canada-Alberta sur les services en français lors des dernières consultations pancanadiennes de 2016, mais sans succès.

[34] Puisque l'adoption de la *Politique* a eu lieu après les dernières consultations pancanadiennes, et seulement quelques mois avant le dévoilement du dernier PALO, l'ACFA espère que ce changement suscitera l'intérêt du gouvernement fédéral à négocier avec le gouvernement de l'Alberta une bonification de l'enveloppe pour le prochain PALO.

B. *L'ACFA recommande que le gouvernement fédéral soutienne les initiatives de collaboration entre les provinces et les CFMS pour établir des stratégies qui permettront de développer les services en français dans des dossiers de compétences partagées (ex. justice et immigration).*

[35] Au cours des deux dernières années, le gouvernement de l'Alberta a mis sur pied deux comités de travail pour développer son offre de services en français : un pour le secteur de la justice et un autre pour celui de l'immigration. Ces comités comprennent des représentants du gouvernement de l'Alberta et de la francophonie albertaine.

[36] Les comités n'en sont qu'à leurs débuts, mais la collaboration qui en découle permet de faire des progrès dans les secteurs de l'immigration et de la justice. C'est un espace privilégié où des leaders de l'ACFA et d'autres organismes communautaires peuvent discuter avec des fonctionnaires des besoins prioritaires identifiés dans le *Plan d'action de la francophonie albertaine* et proposer des pistes de solution au gouvernement provincial afin qu'il prenne en compte l'expertise des parties prenantes communautaires.

[37] Puisque les secteurs de la justice et de l'immigration sont une compétence partagée entre la province et le fédéral, et que le gouvernement fédéral a des obligations envers les langues officielles dans ces secteurs, celui-ci pourrait soutenir formellement la mise en place de telles initiatives de collaboration entre le fédéral, les provinces et les CFMS. Le modèle de l'Alberta pourrait potentiellement servir d'exemple pour établir des comités dans d'autres provinces.

[38] Pour l'instant, aucun mécanisme formel n'encadre le travail de ces comités; la mise sur pied de ceux-ci a nécessité un travail de sensibilisation et de représentation de parties prenantes communautaires, dont l'ACFA et l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta. Nos deux organismes doivent prévoir des ressources humaines pour assurer la coordination et les suivis pour mettre en œuvre les actions et les engagements pris au niveau communautaire.

[39] Par exemple l'ACFA a déjà fait part de cette problématique au Comité permanent des langues officielles dans le cadre d'une étude sur l'immigration francophone. Nous y avons présenté que l'ACFA « doit puiser dans son financement de base (de Patrimoine canadien) pour réaliser ce travail qui devient de plus en plus complexe et spécialisé. Notre organisme bénéficierait d'un appui financier

¹⁸ Patrimoine canadien. 2021. *Français et Anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, pages 11-12.

d'IRCC afin de stimuler notamment le travail au sein de ce comité, qui nécessitera notre plein engagement dans les prochaines années. Le manque de financement d'IRCC nous empêche de mettre toute l'attention nécessaire sur ce dossier qui est fondamental pour l'avenir de notre communauté.¹⁹ »

[40] L'idée de soutenir une collaboration intergouvernementale qui inclut les CFSM a d'ailleurs été soulevée par le chercheur Rodrigue Landry dans une récente étude sur la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*. Pour le citer : « Le gouvernement fédéral peut-il collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et impliquer la société civile des CLOSM dans une gouvernance horizontale amenant les acteurs à s'entendre sur des objectifs prioritaires ciblant la vitalité des CLOSM et sur des stratégies de mise en œuvre d'un plan d'aménagement linguistique global?²⁰ »

C. L'ACFA recommande l'ajout de clauses linguistiques dans les ententes lors de transferts de fonds dans les champs de compétence provinciale (ex. éducation, santé, petite enfance).

[41] Depuis des années, la Fédération des communautés francophones et acadienne (« FCFA ») du Canada demande d'« inclure dans toutes les ententes de transfert de fonds fédéraux des clauses linguistiques qui obligent les provinces et territoires à prendre des mesures pour promouvoir la dualité linguistique et prévoient une reddition de comptes rigoureuse » dans la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*²¹.

[42] Toutefois, le projet de loi C-13 ne contient aucune disposition qui assurerait l'ajout de telles clauses dans les ententes de transferts²². Pour nous, il s'agit d'une occasion manquée par le gouvernement fédéral étant donné qu'il suggère dans son document de réforme qu'il souhaite « s'engager à favoriser l'utilisation des outils de reddition de comptes dans les ententes fédérales-provinciales-territoriales²³. »

[43] Ce manquement est problématique puisque lorsque le gouvernement fédéral propose de nouveaux fonds pour des initiatives spécifiques, il n'y a pas de mécanisme formel pour assurer que des fonds seront aussi attribués aux CFSM. Ces dernières sont dépendantes de la volonté des gouvernements provinciaux et doivent investir beaucoup de ressources humaines et financières pour faire la représentation nécessaire afin d'aller chercher leur juste part.

[44] Le plus récent exemple soulignant cet enjeu concerne l'entente conclue avec l'Alberta en novembre 2021 pour les services de garde d'enfants à 10\$ par jour²⁴. En fait, l'entente pour l'Alberta,

¹⁹ « L'immigration francophone en Alberta : des mesures et des stratégies concrètes afin d'assurer la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire. » *Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, dans le cadre de son étude sur l'immigration francophone au Canada et au Québec*, 19 avril 2022,

<https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/LANG/Brief/BR11711607/br-external/AssociationCanadienneFrancaiseDeLAlberta-f.pdf>

²⁰ Rodrigue Landry. 2021. « Loi sur les langues officielles et vitalité des minorités : mission impossible ou œuvre inachevée? » *Minorités linguistiques et société/Linguistic Minorities and Society*, (17), p.148.

<https://doi.org/10.7202/1084703ar>

²¹ Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. 2020. « 8 bonnes idées pour la modernisation de la Loi sur les langues officielles. » https://fcfa.ca/wp-content/uploads/2020/03/Modernisation_LLO_8_piliers.pdf

²² Inès Lombardo. « Modernisation des langues officielles : Les clauses linguistiques 'brillent par leur absence'. » *Francopresse*, 2 mars 2022. <https://francopresse.ca/2022/03/02/modernisation-des-langues-officielles-les-clauses-linguistiques-brillent-par-leur-absence/>

²³ Patrimoine canadien. 2021. *Français et Anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, page 17.

²⁴ Gouvernement du Canada. « Services de garde d'enfants à 10\$ par jour pour les familles de l'Alberta. » 15 novembre 2021. <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2021/11/15/services-de-garde-denfants-10-jour-les-familles-de-lalberta>

mais aussi les autres provinces, ne comprenait aucune clause linguistique contraignante et seulement des engagements envers des consultations²⁵.

Une collaboration favorisant une autonomie, la pérennité et la stabilité du secteur communautaire

[45] Deuxièmement, à titre d'organisme porte-parole, l'ACFA est signataire d'une entente de collaboration entre PCH et les communautés de langues officielles en situation minoritaire via ses Programmes d'appui aux langues officielles. L'ACFA est responsable au niveau communautaire de la mise en œuvre de l'entente pour l'Alberta. Par conséquent, elle coordonne des mécanismes de concertation, de collaboration et d'évaluation entre les parties prenantes communautaires.

[46] L'ACFA souhaite voir la reconnaissance et la collaboration avec le gouvernement fédéral se poursuivre, tout en favorisant une autonomie accrue du secteur communautaire.

[47] Plusieurs chercheurs sont d'avis qu'en préconisant une « habilitation » et une « autonomisation » des CFMS, par exemple à l'égard des institutions et de la distribution du financement, cela permettrait d'assurer un meilleur développement et une vitalité des CFMS pour pleinement mettre en œuvre la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*²⁶.

[48] Le gouvernement fédéral a d'ailleurs reconnu dans son document de réforme sur les langues officielles l'importance d'avoir des « institutions fortes » et que « des initiatives soient menées par et pour leur communauté²⁷. »

[49] Ainsi, l'ACFA recommande au gouvernement fédéral trois approches à mettre en œuvre afin d'améliorer l'offre de services par et pour la francophonie.

A. L'ACFA recommande que le ministère du Patrimoine canadien révise ses processus administratifs pour la distribution de fonds aux CFMS afin de préconiser davantage une approche par et pour la francophonie dans le cadre de sa collaboration avec le secteur communautaire.

[50] Lors des consultations pancanadiennes en 2016, l'ACFA avait émis l'idée d'une autonomie en ce qui concerne la distribution du financement attribué au secteur communautaire à travers l'entente de collaboration signée avec PCH.

[46] Notre argumentaire de l'époque, et qui est toujours le même aujourd'hui, était que trop souvent PCH ne respecte pas nos priorités communautaires lors des octrois de financement. Par exemple, l'ACFA gère la Table d'évaluation et de proposition, un comité de membres communautaires qui analyse les demandes de financement déposées à PCH au programme Développement des communautés de langues officielles – Collaboration avec le secteur communautaire en lien avec les priorités identifiées dans le cadre stratégique de la francophonie albertaine. Malgré que les membres

²⁵ Inès Lombardo. « Garderies à 10\$: pas de clause linguistique pour les francophones. » *Francopresse*, 16 décembre 2021. <https://francopresse.ca/2021/12/16/garderies-a-10-pas-de-clause-linguistique-pour-les-francophones/>

²⁶ Rémi Léger. 2014. « De la reconnaissance à l'habilitation de la francophonie canadienne. » *Francophonies d'Amérique*, (37), 17-38. <https://doi.org/10.7202/1033972ar>. ; Martin Normand. 2012. « L'autonomie eu égard à la mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles. » *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (1), 229-247. <https://doi.org/10.7202/1009217ar>. ;

Éric Forgues. 2012. « Le partenariat des communautés francophones en situation minoritaire avec l'État : frein ou tremplin à l'autonomie? » *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (1), 180-194. <https://doi.org/10.7202/1009214ar>

²⁷ Patrimoine canadien. 2021. *Français et Anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, page 15.

du comité effectuent des recommandations, il s'avère que des décisions de PCH vont à l'encontre de celles-ci.

[47] Afin de réellement mettre en œuvre une approche par et pour la francophonie, nous souhaitons que la Table d'évaluation et de proposition soit entièrement responsable de prendre les décisions reliées aux octrois, notamment quant aux demandes et aux montants financés, tout en respectant les balises établies par PCH et le montant mis à la disposition du secteur communautaire.

[48] En plus de revoir ses mécanismes décisionnels, nous proposons à PCH que le financement attribué au secteur communautaire transige directement par notre organisme porte-parole. L'ACFA s'assurerait de distribuer les fonds aux organismes communautaires selon les décisions prises par la Table d'évaluation et de proposition et par conséquent elle serait responsable de déposer les demandes de financement et de rendre des comptes à PCH.

[49] En fait, d'autres ministères utilisent déjà une approche davantage par et pour la francophonie notamment en ayant un « mode de financement par intermédiaire » pour certains de leurs programmes²⁸. Par exemple, les Organisations francophones à vocation économique, dont le Conseil de développement économique de l'Alberta, ont conclu une entente en 2020 avec le ministère Développement économique Canada pour les Prairies (PrairiesCan) (anciennement Diversification de l'économique de l'Ouest) pour la gestion d'une enveloppe de 1,8M\$ sur trois ans pour l'Initiative de développement économique.

[50] Dans son rapport de vigie de la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023, le Commissaire aux langues officielles (« CLO ») a soulevé que le mode de financement par intermédiaire « a attiré l'éloge de plusieurs, y compris des institutions fédérales qui sont très satisfaites de cette approche bien qu'elle nécessite beaucoup de travail en amont.²⁹ »

[51] Le fait que l'ACFA agirait à titre d'intermédiaire permettrait de réduire le fardeau administratif des organismes communautaires, un enjeu de longue date qui a été exacerbé par la pandémie en raison d'une pénurie de ressources humaines (ex. bénévoles et employés). La charge administrative entraînée par le dépôt de demandes de financements et la reddition de comptes ne permet pas aux organisations d'investir autant de temps et d'énergie envers l'offre de programmes et de services.

[52] Le CLO a également soulevé la problématique du fardeau administratif dans son rapport de vigie et recommandait de mettre en place des processus administratifs allégés³⁰.

[53] L'ACFA a entamé un projet de modernisation de son organisation, financé par PCH, afin d'alléger, justement, les fardeaux administratifs sur nos communautés et de trouver des façons de maximiser l'utilisation des fonds publics pour la livraison de programmes et de services aux Albertains et Albertaines d'expression française.

B. L'ACFA recommande au ministère du Patrimoine canadien de prévoir une bonification et une indexation du financement des programmes dédiés aux CFSM afin d'assurer la pérennité du secteur communautaire.

²⁸ Commissariat aux langues officielles. 2022. « Vigie de la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir – analyse et recommandations pour le prochain plan quinquennal. » <https://www.clo-qcol.gc.ca/fr/publications/autres/2022/mise-en-oeuvre-plan-daction-lo-2018-2023>

²⁹ Commissariat aux langues officielles. 2022. « Vigie de la mise en œuvre du Plan d'action ... »

³⁰ Commissariat aux langues officielles. 2022. « Vigie de la mise en œuvre du Plan d'action... »

[54] Lors de la consultation du 28 juillet 2022 à Edmonton, de nombreux organismes ont soulevé deux problématiques, soit (1) que les montants distribués aux CFSM ne sont pas suffisants pour palier au coût de la vie qui monte en flèche et (2) que le financement dédié aux CFSM soit distribué par programmation pluriannuelle.

[55] Bien que le gouvernement fédéral eût entendu nos besoins quant à une bonification du financement de base des organismes communautaires lors des dernières consultations en 2016, et nous le remercions, nous sommes toutefois retournés à la case départ. En fait, les organisations communautaires ont une fois de plus la même demande qu'il y a 6 ans puisque le financement n'est pas indexé en fonction de l'inflation et de la croissance démographique.

[56] Le CLO a soulevé cette problématique; les montants octroyés ne sont pas suffisants, surtout dans les régions éloignées, recommandant ainsi d'avoir des sommes proportionnelles aux besoins et aux coûts de la vie³¹.

[57] Cet enjeu s'est d'autant aggravé depuis la pandémie de la COVID-19 en raison de l'inflation historique qui s'en est suivie. Des organismes communautaires, dont l'ACFA et le Regroupement artistique francophone de l'Alberta, en ont témoigné lors des consultations; le secteur communautaire a du mal à maintenir les mêmes services.

[58] De plus, les organismes ont de la difficulté à retenir et à recruter des employés puisque leurs fonds limités les empêchent d'offrir des salaires compétitifs. Sans compter que les frais de fonctionnement montent en flèche, laissant très peu de fonds pour la réalisation des activités de programmation. Les organismes qui avaient déjà très peu de fonds se voient les plus pénalisés.

[59] Le gouvernement fédéral a appuyé le secteur communautaire de façon temporaire au début de la pandémie, par exemple en offrant de la flexibilité et en proposant de nouveaux fonds et ce fût très apprécié comme en témoigne le CLO³². Toutefois, nous assistons à des changements sociétaux qui auront des répercussions à long terme et qui nécessitent une stratégie à long terme de la part de PCH.

C. L'ACFA recommande au ministère du Patrimoine canadien de préconiser un financement par programmation afin d'assurer la stabilité pour le secteur communautaire.

[60] Le financement pluriannuel en programmation fonctionne déjà très bien pour plusieurs organismes, dont l'ACFA, afin de sécuriser un financement de base opérationnel et d'offrir une stabilité. Là où c'est problématique, c'est surtout pour les organisations qui n'ont pas accès au financement en programmation ou dans certains secteurs comme en éducation et pour les médias communautaires.

[61] Par exemple, dans le cadre des *Programmes de langues officielles en éducation* (« PLOÉ »), l'ACFA a évoqué à maintes reprises que le gouvernement fédéral pourrait améliorer le financement de base opérationnel comme une solution au sous-financement chronique du Campus Saint-Jean. L'Université de l'Alberta ne peut embaucher des professeurs permanents, seulement de chargés de cours, sous des fonds reçus en projets. Cette contrainte nuit au développement de programmes postsecondaire en français en Alberta et à la possibilité d'augmenter la formation de professionnels

³¹ Commissariat aux langues officielles. 2022. « Vigie de la mise en œuvre du Plan d'action ... »

³² Commissariat aux langues officielles. 2022. « Vigie de la mise en œuvre du Plan d'action ... »

bilingue dans divers domaines où il y a une pénurie de main d'œuvre d'expression française (ex. santé, éducation, assistance sociale)³³.

[62] Pour ce qui est des médias communautaires comme le journal albertain *Le Franco*, dont l'ACFA est propriétaire, ils sont des vecteurs de diffusion de la culture, de l'histoire et de l'information sur les CFMS. Cependant, ils ont vu leurs revenus publicitaires chuter et doivent maintenant compétitionner avec des géants du numérique. Ils n'ont pas accès à un financement de programmation, même s'ils offrent des activités et des services aux CFMS. Le CLO a d'ailleurs soulevé que les initiatives du dernier PALO n'ont pas permis d'adresser les enjeux du secteur et « que les organismes ont, avant tout, besoin de financement pour leurs activités de base.³⁴ »

[63] PCH pourrait préconiser l'octroi de fonds par programmation plutôt que par projets ponctuels au sein de ses divers programmes. Le financement par projet pourrait être redistribué en programmation en totalité ou en portion. Le CLO recommandait d'ailleurs de favoriser le financement par programmation³⁵.

Des mesures positives dans des secteurs spécifiques

[64] Finalement, l'ACFA est aussi d'avis qu'un soutien à des mesures positives dans des secteurs spécifiques faciliterait une relance économique post-pandémique efficace pour la francophonie albertaine, notamment en adressant des enjeux importants quant à la pénurie de main-d'œuvre d'expression française, qui était préexistante à la pandémie et qui n'a qu'augmenté depuis³⁶. Cette pénurie, mais aussi le faible nombre de postes bilingues disponibles en Alberta, est un frein pour l'expansion de services en français et à la vitalité de la francophonie albertaine.

[65] Plus encore, le gouvernement fédéral doit trouver des stratégies pour freiner le déclin du poids démographique de la francophonie canadienne, qui s'est accentué au cours des dernières années selon le recensement de 2021, y compris en Alberta³⁷. Nous croyons que des stratégies en éducation et en immigration seraient nécessaires pour y arriver.

[66] L'ACFA souhaite que le gouvernement fédéral préconise dans le prochain PALO des initiatives sectorielles spécifiques. Dans le dernier PALO, très peu d'investissements avaient été prévus dans d'autres ministères que PCH, bien que le dossier des langues officielles soit transversal.

³³ « Sauvons Saint-Jean! » *Mémoire de l'ACFA présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, dans le cadre de son étude sur le soutien fédéral aux institutions postsecondaires françaises ou bilingues en situation minoritaire*, 16 juin 2021, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/432/LANG/Brief/BR11455937/br-external/AssociationCanadienneFrancaiseDeLAlberta-f.pdf> ; « Sauvons Saint-Jean! : Des mesures concrètes et positives du gouvernement fédéral nécessaires pour assurer la pérennité du Campus Saint-Jean et la protection du français en Alberta et au Canada. » *Mémoire de l'ACFA présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, dans le cadre de son étude sur les mesures du gouvernement pour protéger et promouvoir le français au Québec et au Canada*, 13 avril 2021, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/432/LANG/Brief/BR11347059/br-external/AssociationCanadienneFrancaiseDeLAlberta-10424299-f.pdf> ; Marine Ernoult. « Pénurie de main-d'œuvre et immigrations : les deux faces d'une même pièce. » *L'express*, 18 août 2021, <https://l-express.ca/penurie-de-main-doeuvre-immigration/>

³⁴ Commissariat aux langues officielles. 2022. « Vigie de la mise en œuvre du Plan d'action ... »

³⁵ Commissariat aux langues officielles. 2022. « Vigie de la mise en œuvre du Plan d'action ... »

³⁶ Marine Ernoult. « Pénurie de main-d'œuvre et immigrations : les deux faces d'une même pièce. »

³⁷ Radio-Canada. « Le français poursuit son déclin au Canada et au Québec, selon Statistique Canada. » *Radio-Canada*, 17 août 2022, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1906002/francais-canada-langues-officielles-recensement-immigration>

[67] Cette proposition est d'ailleurs en lien avec ce que le gouvernement fédéral présentait dans son document de réforme, soit de « prendre l'engagement d'appuyer les secteurs clés pour la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire (par exemple l'immigration, le continuum en éducation, la gestion scolaire via les commissions et conseils scolaires, la santé, la culture, la justice et les autres services.³⁸ »

[68] Nous présentons plus en détail ci-dessous des recommandations de mesures positives dans les secteurs suivants : immigration; continuum en éducation; santé; mémoire, patrimoine et histoire; justice; ainsi que développement économique.

A. Immigration : L'ACFA recommande au gouvernement fédéral d'établir une politique d'immigration francophone, ainsi qu'au ministère d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté de développer des initiatives pour la mettre en œuvre, afin d'attirer une main-d'œuvre d'expression française dans les CFSM et freiner le déclin démographique de la francophonie canadienne.

[69] Le gouvernement fédéral suggère dans son document de réforme qu'il souhaite « inclure un important volet concernant la politique d'immigration francophone dans le prochain Plan d'action pour les langues officielles » et « prévoir une obligation du gouvernement fédéral d'adopter une politique d'immigration francophone qui appuie la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.³⁹ »

[70] L'ACFA reprend alors dans cette section divers éléments présentés dans son mémoire au Comité permanent des langues officielles le 19 avril 2022 dans le cadre d'une étude sur l'immigration francophone.

[71] Tout d'abord, l'ACFA applaudit qu'une politique en immigration francophone soit prévue dans la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, bien qu'elle nécessite une clarification de son objectif. L'ACFA croit qu'il « serait important d'amender le projet de loi afin de clarifier l'objectif précis de cette politique, qui devrait être 'de rétablir et d'augmenter le poids démographique de la francophonie canadienne.'⁴⁰»

[72] L'ACFA appuie également les demandes de la FCFA du Canada quant à sa nouvelle cible annuelle progressive proposée au gouvernement fédéral en avril 2022⁴¹. « Les CFSM souhaitent l'adoption d'une nouvelle cible annuelle progressive qui devrait s'établir à 12 % d'immigration francophone à l'extérieur du Québec en 2024, pour atteindre 20 % en 2036. Cette cible progressive s'appuie sur des données probantes et vise trois objectifs : un objectif réparateur, un objectif de croissance et un objectif de renforcement des capacités des communautés.⁴²»

³⁸ Patrimoine canadien. 2021. *Français et Anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, page 17.

³⁹ Patrimoine canadien. 2021. *Français et Anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, pages 17, 22.

⁴⁰ « L'immigration francophone en Alberta : des mesures et des stratégies concrètes afin d'assurer la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire. » *Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, dans le cadre de son étude sur l'immigration francophone au Canada et au Québec.*

⁴¹ Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. « La FCFA demande une nouvelle cible progressive en immigration francophone : 12% pour 2024, 20% pour 2036. » Communiqué de presse, 4 avril 2022, <https://fcfa.ca/la-fcfa-demande-une-nouvelle-cible-progressive-en-immigration-francophone-12-pour-2024-20-pour-2036/#:~:text=La%20FCFA%20demande%20une%20nouvelle,francophones%20et%20acadienne%20du%20Canada>

⁴² « L'immigration francophone en Alberta : des mesures et des stratégies concrètes afin d'assurer la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire. » *Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, dans le cadre de son étude sur l'immigration francophone au Canada et au Québec.*

[73] Des mesures ont été proposées par la FCFA, basées sur une étude de la firme de recherche Sociopol, et ses membres pour atteindre la nouvelle cible souhaitée⁴³, et plusieurs pourraient s'inscrire dans le cadre du prochain PALO. Elles comprennent :

- Un programme d'immigration économique francophone distinct, arrimé aux besoins des communautés et des employeurs ;
- Un volet francophone pour la catégorie parrainage familial ;
- Un appui accru pour la réinstallation des réfugiés et réfugiées provenant des pays francophones d'Afrique ;
- La levée des barrières pour faciliter la venue d'étudiants et d'étudiantes internationaux francophones ;
- Un volet dédié aux francophones dans le cadre du Programme des candidats et des candidates des provinces et territoires ;
- Une capacité accrue d'IRCC pour traiter des demandes de vis et d'immigration dans les pays sources francophones ;
- Une passerelle vers la résidence permanente pour les travailleurs et les travailleuses temporaires et les diplômés et les diplômées francophones ;
- Un appui et un rôle accru pour les communautés francophones incluant : la promotion à l'étranger, la mobilisation des employeurs pour le recrutement et la rétention, un rôle accru dans le processus de sélection, le renforcement des services d'accueil et d'établissement, la mobilisation de tous les ordres du gouvernement ainsi que l'aménagement de communautés inclusives et accueillantes.

[74] Le CLO a également recommandé à IRCC de « continuer à élargir la gamme de services d'accueil spécialisés en français » dans le but d'avoir une offre « équivalente » à ce qui est offert aux nouveaux arrivants en anglais⁴⁴.

[75] Dans le dernier PALO, un projet de communautés francophones accueillantes avait été mis sur pied. L'ACFA souhaite voir ce projet continuer, puisqu'il a connu du succès à Calgary en Alberta. D'autant plus que le CLO a souligné le succès du projet et a recommandé qu'il soit maintenu et davantage développé ailleurs au pays⁴⁵.

B. Continuum de l'éducation : L'ACFA recommande au gouvernement fédéral d'offrir, entre autres via le Programme des langues officielles en éducation, un financement adéquat pour assurer un continuum de l'éducation francophone fort et augmenter le taux de bilinguisme chez les apprenants du français.

[76] Les chercheurs sont d'avis que l'école francophone est « la pierre angulaire de la complétude institutionnelle » car elle « prépare le terrain pour toutes les autres institutions, les organisations sociales, voire toute la société civile qui exercent un leadership dans la communauté.⁴⁶ » La construction identitaire des francophones, qui permet la transmission de la langue et des cultures

⁴³ Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. 2022. *Nouvelle cible en matière d'immigration francophone*. <https://fcfa.ca/wp-content/uploads/2022/04/Note-dinformation-nouvelle-cible-en-immigration-francophone.pdf>

⁴⁴ Commissariat aux langues officielles. 2022. « Vigie de la mise en œuvre du Plan d'action ... »

⁴⁵ Commissariat aux langues officielles. 2022. « Vigie de la mise en œuvre du Plan d'action ... »

⁴⁶ Rodrigue Landry. 2017. « Éducation postsecondaire bilingue et francophonie minoritaire : Rapport. » *Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques*. https://icrml.ca/images/Éducation_postsecondaire_ACUFC_correction.pdf

francophones, se fait d'ailleurs via un continuum de l'éducation de la petite enfance et jusqu'au postsecondaire⁴⁷.

[77] Le gouvernement fédéral peut assurer la vitalité de la francophonie en soutenant un continuum de l'éducation francophone de la petite enfance jusqu'au postsecondaire, incluant l'éducation continue. Le gouvernement fédéral a notamment proposé dans son document de réforme que la prochaine *Loi sur les langues officielles* comprenne : « Affirmer l'engagement du gouvernement de renforcer le continuum en éducation de la petite enfance au postsecondaire dans la langue de la minorité.⁴⁸ »

[78] Parallèlement aux écoles francophones, financer les programmes d'immersion française est une autre stratégie afin d'augmenter le taux de bilinguisme au Canada et atteindre la vision d'un Canada bilingue. Cet apport des programmes d'immersion française à l'augmentation du bilinguisme au Canada est d'ailleurs reconnu par le gouvernement fédéral dans son document de réforme sur les langues officielles⁴⁹.

[79] Le financement prévu dans le PLOÉ doit ainsi tenir compte des besoins distincts de l'éducation francophone et des programmes de français langue seconde, sans les mettre en opposition.

[80] Plus encore, la francophonie albertaine a de la difficulté à avoir accès à un continuum de l'éducation fort et la faiblesse de ce continuum nuit au développement d'une main-d'œuvre d'expression française en Alberta. Comme l'a évoqué le gouvernement fédéral, « une communauté de langue officielle en situation minoritaire ne peut être forte que si ses institutions le sont.⁵⁰ »

[81] Le cas du Campus Saint-Jean illustre parfaitement cette problématique. Par exemple, le nombre de places disponibles dans les programmes au Campus Saint-Jean n'arrive pas à répondre à la demande; il y a eu une augmentation de plus de 40% de ses inscriptions depuis 2014, mais des cours ont été coupés dans les dernières années par manque de financement. Imaginez la transformation sociétale si on pouvait doubler ou tripler les cohortes. Il y aurait de plus en plus de professionnels bilingues dans notre société, et par conséquent plus de services en français.

[82] La Fédération des parents francophones de l'Alberta (« FPFA ») a également fait part lors des consultations du 28 juillet des problématiques entourant le secteur de la petite enfance, ainsi que l'appui aux conseils de parents dans les écoles francophones. En fait, le PLOÉ n'offre aucun soutien financier pour des ressources aux parents fournies par la FPFA, malgré que les parents soient un pilier important de l'éducation francophone. Le gouvernement pourrait prévoir des fonds supplémentaires dans le PLOÉ pour assurer un accompagnement des parents et stabiliser l'offre de services en petite enfance.

[83] De plus, comme mentionnée plus tôt, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée se fait sentir dans le secteur de l'éducation en Alberta, notamment dans les écoles francophones, les écoles d'immersion française et les garderies francophones, ce qui nuit aussi à avoir des institutions fortes. L'ACFA soutient alors les initiatives proposées par le gouvernement fédéral dans son document de réforme sur la création d'un « corridor d'immigration francophone dédié au recrutement d'enseignants francophones et de français » et la mise en place d'une « stratégie de formation et de recrutement

⁴⁷ Association canadienne d'éducation de langue française. 2021. « Comprendre la construction identitaire : Pour un continuum solide. » https://acelf.ca/wp-content/uploads/2021/06/CCI_15_ressource.pdf

⁴⁸ Patrimoine canadien. 2021. *Français et Anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, page 17.

⁴⁹ Patrimoine canadien. 2021. *Français et Anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, pages 13-15.

⁵⁰ Patrimoine canadien. 2021. *Français et Anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, page 16.

d'enseignants francophones et de français »⁵¹. Les initiatives du dernier PALO pour la stratégie en recrutement d'enseignants et d'enseignantes d'expression française ne doivent pas être mises de côté dans un nouveau PALO.

[84] Par ailleurs, bien que l'école soit un mécanisme pour acquérir le français, un reportage de Radio-Canada démontre qu'il y a des défis pour maintenir la langue en Alberta, surtout chez les apprenants du français. Selon Statistique Canada, la moitié des jeunes anglophones à l'extérieur du Québec qui se disent bilingues ne sont plus capable d'avoir une conversation en français dix ans plus tard⁵².

[85] Ces défis ont d'ailleurs récemment été évoqués par des élèves du secondaire. Lors d'une rencontre avec le secrétaire parlementaire à la ministre des Langues officielles, Marc G. Serré, le 28 avril 2022, des élèves de l'école d'immersion française JH Picard ont exprimé qu'il n'y avait pas assez d'occasions pour eux de pratiquer le français à l'extérieur de la salle de classe⁵³.

[86] Ces occasions de pratiquer le français sont tout aussi importantes lors du passage à la vie adulte, ce qui se fait lors des études postsecondaires et dans le milieu du travail. Au Campus Saint-Jean, près de 60% des étudiants et étudiantes proviennent des écoles d'immersion française⁵⁴. En raison de la situation précaire du Campus Saint-Jean, certains étudiants et étudiantes craignent de ne pas pouvoir compléter leur parcours scolaire au postsecondaire en français⁵⁵; une réalité déplorable étant donné la pénurie de main-d'œuvre d'expression française.

[87] En bref, les institutions scolaires de langue française sur l'ensemble du continuum et qu'elles soient destinées aux personnes ayant le français comme langue maternelle ou aux apprenants du français, sont nécessaires pour former la main-d'œuvre qui offre des services en français.

C. Santé : L'ACFA recommande au ministère de la Santé de prévoir une bonification de ses programmes de financement dédiés à la francophonie canadienne afin de développer l'offre de services en français à la suite d'une augmentation des besoins durant la pandémie de COVID-19.

[88] Lors des consultations de l'ACFA pour l'élaboration du *Plan d'action de la francophonie albertaine*, le secteur de la santé est ressorti comme le secteur où il y avait le plus grand manque de services offerts ou financés par le gouvernement de l'Alberta.

[89] Plus particulièrement, Santé Canada finance déjà le Consortium national de formation en santé. Le Campus Saint-Jean reçoit entre autres du financement de ce dernier pour offrir son programme de sciences infirmières. Toutefois, la demande pour le programme ne cesse d'augmenter. Présentement, il y a 24 places disponibles dans le programme, mais par exemple, le Campus Saint-Jean a reçu 172 demandes pour le programme en 2019-2020.

⁵¹ Patrimoine canadien. 2021. *Français et Anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, pages 13-15.

⁵² Laurence Martin et Julie-Anne Lapointe. « Les programmes d'immersion mènent-ils au bilinguisme? » *Radio-Canada*, 8 juin 2021, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1799635/ecoles-programme-immersion-bilinguisme-francais>

⁵³ Sofiane Assous. « Inquiétudes chez les étudiants du programme d'immersion en français à Edmonton. » *Radio-Canada*, 29 avril 2022, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1879707/programme-etudes-immersion-francais-alberta>.

⁵⁴ Hélène Lequitte. « Ottawa mise sur l'immersion française pour renforcer le bilinguisme en Alberta. » *Le Devoir*, 26 février 2021, <https://www.ledevoir.com/politique/canada/595981/ottawa-mise-sur-l-immersion-francaise-pour-renforcer-le-bilinguisme-en-alberta>

⁵⁵ Sofiane Assous. « Inquiétudes chez les étudiants du programme d'immersion en français à Edmonton. »

[90] Pour continuer sur cette idée d'assurer une formation de la main-d'œuvre d'expression française, un financement supplémentaire serait nécessaire pour augmenter le nombre de places dans les programmes de formation en santé existants, mais aussi développer de nouveaux programmes.

D. Mémoire, patrimoine et histoire : L'ACFA recommande au ministère du Patrimoine canadien de prévoir du financement pour la préservation de la mémoire, du patrimoine et de l'histoire de la francophonie canadienne.

[91] Le gouvernement fédéral suggère dans son document de réforme plusieurs initiatives en arts et culture pour favoriser la promotion du français⁵⁶. Toutefois, il n'y a aucune mention de la préservation de l'histoire de la francophonie canadienne. Pourtant, la reconnaissance de cette histoire est tout autant essentielle afin de mettre en valeur la francophonie dans le récit national historique.

[92] Lors des consultations du 28 juillet, la Société historique francophone de l'Alberta (« SHFA ») a fait part de son souhait que le gouvernement du Canada se dote de structures, de programmes de financement, d'ententes et de politiques dans le secteur de la mémoire, du patrimoine et de l'histoire en francophonie canadienne.

[93] Jusqu'à présent, ce secteur est souvent amalgamé avec celui des arts et de la culture, malgré des besoins et rôles bien distincts. D'ailleurs, le secteur de la mémoire du patrimoine et de l'histoire est en train de s'organiser avec la création d'un nouvel organisme sur la scène nationale, soit le *Réseau pour la mémoire, le patrimoine et l'histoire des minorités de langues officielles du Canada*.

[94] L'ACFA appuie les demandes de la SHFA, et plus spécifiquement celles pour obtenir un soutien financier pour le nouvel organisme national et une entente de collaboration entre le gouvernement fédéral et cet organisme pour le développement de la mémoire, le patrimoine et l'histoire des communautés de langues officielles en situation minoritaire.

E. Justice : L'ACFA recommande au gouvernement fédéral de soutenir le bilinguisme du système judiciaire partout au Canada.

[95] Le gouvernement fédéral suggère dans son document de réforme qu'il souhaite assurer le bilinguisme du système de justice, puisque selon la Charte canadienne des droits et libertés le français et l'anglais sont égaux dans les institutions fédérales, dont les tribunaux fédéraux, tout en reconnaissant qu'il y a des lacunes dans l'accès à la justice dans les deux langues officielles⁵⁷. Le gouvernement a aussi suggéré de vouloir assurer le bilinguisme des juges de la Cour suprême, selon l'article 16 de la Loi sur les langues officielles⁵⁸, mais on constate qu'il y a encore des besoins au niveau des juges au provincial.

[96] Dans une lettre envoyée le 16 juin 2022 et lors des consultations du 28 juillet, l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (« AJEFA ») a soutenu l'idée qu'il y a « besoin d'un cadre systémique pour assurer la nomination de juges bilingues aux cours supérieures des provinces et territoires. » Ceci passerait par des modifications au projet de loi C-13, puisque pour l'instant le projet de loi ne prévoit aucun mécanisme pour assurer le bilinguisme de ces juges dans les cours supérieures des provinces et territoires, seulement celui des juges de la Cour suprême.

⁵⁶ Patrimoine canadien. 2021. *Français et Anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, pages 20-22.

⁵⁷ Patrimoine canadien. 2021. *Français et Anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, pages 24-25.

⁵⁸ Patrimoine canadien. 2021. *Français et Anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, pages 24-25.

[97] L'ACFA appuie cette demande de l'AJEFA, qui a aussi été formulée par la Fédération des associations de juristes d'expression française et l'Association des juristes d'expression française du Manitoba. D'autant plus que l'accès à des procès en français a été identifié comme une des priorités pour le secteur de la justice en Alberta lors des consultations pour le *Plan d'action de la francophonie albertaine*.

F. Développement économique : L'ACFA recommande au ministère du Développement économique Canada pour les Prairies de mettre en place un nouveau fonds en appui aux entrepreneurs et entrepreneuses francophones.

[98] Les Organisations francophones à vocation économique, dont le Conseil de développement économique de l'Alberta, ont partagé lors des consultations qu'il y a un besoin pour la création d'un Fonds d'appui aux entrepreneurs francophones de l'Ouest de 16 millions \$.

[99] L'ACFA appuie cette demande puisque le besoin d'une aide financière pour les entrepreneurs et les entrepreneuses francophones a été identifié comme une des priorités pour le secteur du développement économique en Alberta lors des consultations pour le *Plan d'action de la francophonie albertaine*.

[100] D'autant plus, le gouvernement fédéral estime que « le secteur privé a un rôle à jouer dans la prestation de services dans la langue officielle de choix du public et des consommateurs », mais s'est uniquement concentré sur les entreprises privées de compétences fédérales dans son document de réforme des langues officielles⁵⁹. L'appui au fonds serait une occasion d'aller encore plus loin pour aussi favoriser l'offre de services en français par des entreprises privées par et pour la francophonie.

⁵⁹ Patrimoine canadien. 2021. *Français et Anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, page 22.